

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le:

02 DEC. 2019

Monsieur Fernand Etgen Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 2 décembre 2019

Monsieur le Président.

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de la Défense et à Monsieur le Ministre de l'Education.

A l'occasion de son Conseil des délégués du 26 novembre 2019, le Syndicat professionnel de la Force publique (SPFP) a déploré la perte d'attractivité de la carrière militaire ainsi que le manque de perspectives que l'armée peut offrir aux jeunes. Plusieurs métiers de la Fonction publique seraient par ailleurs confrontés à des difficultés de recrutement.

En vue de revaloriser l'armée, les responsables syndicaux ont proposé une série de mesures, y compris l'introduction d'une « filière en uniforme » dans l'enseignement secondaire. Selon le SPFP, une telle section au lycée permettrait de présenter aux jeunes les métiers de la force publique, respectivement d'offrir aux recrues l'opportunité d'obtenir un diplôme de fin d'études secondaires durant leur service militaire.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante à Messieurs les Ministres :

• Quelle est leur position concernant la proposition d'introduire une «filière en uniforme »?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana Député



Le Ministre de la Défense

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le :

1 3 JAN. 2020

n. réf.: A37.2550.19

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement p.a. Service Central de Législation

L-2450 LUXEMBOURG

Objet: Question parlementaire n°1556

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

François Bausch Ministre de la Défense Réponse commune du Ministre de la Défense et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Messieurs François Bausch et Claude Meisch, à la question No 1556 du 2 décembre 2019 de l'honorable Député Dan Biancalana concernant l'introduction d'une "filière en uniforme" dans l'enseignement secondaire

Il y a lieu de relever qu'actuellement l'Armée offre déjà en collaboration avec le Lycée technique d'Ettelbruck (LTEtt) des cours de préparation à l'Armée luxembourgeoise (COPRAL) ayant comme but principal de préparer les élèves aux épreuves de sélection théoriques et sportives de l'Armée.

Les cours dispensés au LTEtt, principalement basés sur les langues (français, allemand et luxembourgeois) et l'arithmétique, sont complétés par des cours d'instruction civique. L'instruction lors des journées de stage au Centre militaire vise à enseigner les notions élémentaires au niveau des compétences sociales (discipline, respect, ponctualité, esprit de groupe, sens de l'organisation et sens de la responsabilité) et comprend également une formation sportive afin de préparer les élèves au test d'aptitude physique. L'acquisition des compétences sociales nécessaires constitue en outre une préparation des candidats lorsqu'ils brigueront un emploi ultérieur.

Bien que les COPRAL visent en premier lieu à augmenter les chances de réussite des candidats aux épreuves de sélection de l'Armée, ils ont également comme finalité d'augmenter davantage l'attrait du service militaire en valorisant l'image de l'Armée luxembourgeoise dans la société. Cependant, il faut souligner qu'outre le volet du recrutement de candidats soldats volontaires potentiels, les COPRAL s'inscrivent également dans le contexte de la lutte contre le phénomène du décrochage scolaire en offrant aux jeunes une voie d'accès à la vie professionnelle. Les élèves n'ayant pas réussi les tests de sélection pourront être réinscrits dans un cursus scolaire et auront ainsi une deuxième chance afin d'accomplir ou de poursuivre leurs études interrompues.

Au vu de l'expérience des COPRAL et compte tenu du fait que l'Armée ne base pas son recrutement sur une formation académique précise, nous ne voyons actuellement pas de plus-value dans la proposition d'introduire une filière « en uniforme ».

Il y a lieu de relever que contrairement à l'affirmation erronée du SPFP, la possibilité d'obtenir un diplôme de fin d'études secondaires pendant la phase de reconversion est d'ores et déjà offerte aux soldats volontaires.